

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 30 juillet 2019 portant maintien dans un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ1922641A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10;
Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2016 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Sophie Klein (NIGEND: 268808 - NLS: 8161900 - NID: 0957071524) est maintenue au grade de lieutenant, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense dans son emploi de psychologue clinicienne, conseillère technique régionale, au sein de la région de gendarmerie Grand Est – zone de défense et de sécurité Est, à Metz (57), pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} février 2020.

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général adjoint au directeur
des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
A. BROWAËYS